



Résolutions adoptées par la 8^e édition du Parlement francophone des jeunes

6 au 11 juillet 2017 - Luxembourg



Résolution sur le Parlement francophone des jeunes idéal

Luxembourg (Luxembourg), 6-7 juillet 2017

La Commission des affaires parlementaires du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) les 6 et 7 juillet 2017 :

- SALUANT** l'engagement des chefs d'État et de gouvernements de l'espace francophone dans le soutien des actions visant à accroître la participation de jeunes dans les instances de la Francophonie ;
- SE FÉLICITANT** des actions entreprises par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour donner l'opportunité au Parlement francophone des jeunes de participer à de grandes rencontres internationales ;
- REMARQUANT** qu'il n'existe pas encore de plan d'action concret au sein du Parlement francophone des jeunes ;
- AFFIRMANT** la volonté du Parlement francophone des jeunes d'initier les jeunes à la participation citoyenne à la vie politique et de promouvoir l'engagement politique ;
- CONSIDÉRANT** qu'il n'existe pas encore de Parlement national des jeunes dans toutes les sections de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;
- CONSTATANT** le manque d'échanges entre le Parlement francophone des jeunes et les Parlements nationaux de jeunes ;
- RAPPELANT** que les parlements, pouvoirs locaux et ONG doivent investir dans les parlements et conseils des jeunes afin de permettre à la jeunesse de s'exprimer librement ;
- DÉSIRE** l'établissement d'un plan d'action du Parlement francophone des jeunes basé sur des objectifs concrets qui permettrait d'obtenir le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
- SOUHAITE** la création de Parlements nationaux des jeunes dans toutes les sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
- PROPOSE** qu'à défaut de l'établissement d'un Parlement national des jeunes, la procédure pour appel à candidature au Parlement francophone des jeunes soit obligatoirement publiée dans la presse nationale ;
- APPELLE** à la création d'un bureau exécutif qui promeut et centralise le réseau des anciens du Parlement francophone des jeunes ;



- SOUTIENT** l'investissement poussé dans les échanges interculturels et francophones entre les Parlements nationaux de jeunes en fonction des régions géographiques, à cet effet ;
- DEMANDE** une application active des Assemblées régionales d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe ;
- RAPPELLE** l'importance des technologies d'information et de communication afin de créer des espaces d'échanges entre les anciens et les jeunes du Parlement francophone des jeunes ;
- SOULIGNE** la nécessité de permettre aux jeunes délégués d'être reçus en rendez-vous par les différents chefs de délégations présents pour la Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie afin qu'ils puissent présenter en interne les différents points défendus en commission ;
- ENCOURAGE** l'implication des jeunes dans la prise de décisions aux seins de grandes instances de l'espace francophone ;
- INVITE** les États et les gouvernements de l'espace francophone à promouvoir la coopération axée sur l'inclusion économique, sociale, politique des jeunes et à assurer le suivi des différentes recommandations des jeunes du Parlement francophone des jeunes.



Résolution sur les enjeux et les défis de l'entrepreneuriat numérique pour la jeunesse francophone

Luxembourg | 7 juillet 2017

La Commission de la coopération et du développement du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) le 7 juillet 2017 :

- CONSTATANT** que notre société évolue vers un monde numérique de plus en plus connecté qui présente des opportunités économiques pour la jeunesse francophone ;
- RAPPELANT** que tous les pays de la francophonie ne disposent pas des mêmes infrastructures de technologie d'information et de communication (TIC) ;
- CONVAINCUE** que la mutualisation des TIC et l'efficacité des plates-formes numériques existantes peuvent être optimisées ;
- CONSTATANT** que l'accès à internet reste difficile dans certaines régions de l'espace francophone ;
- RAPPELANT** que l'entrepreneuriat numérique peut contribuer à l'économie de partage et à l'économie collaborative et que l'accès aux plateformes de partage varie selon les pays ;
- CONSIDÉRANT** que l'entrepreneuriat numérique a un effet sur la croissance économique d'un pays et que la contribution de l'économie numérique dans le développement d'un pays est non négociable ;
- RAPPELANT** que certains pays n'ont pas de cadre administratif et juridique sur la pratique de l'entrepreneuriat numérique et que cela pousse les entreprises existantes à exercer dans un contexte juridique mal défini ;
- CONSTATANT** que les entrepreneurs manquent d'information quant aux outils à leur disposition ;
- CONSTATANT** que la difficulté des auto-entrepreneurs à lever des fonds pour concrétiser leurs projets est encore un défi majeur dans la création des entreprises ;
- ENCOURAGE** les États à définir les politiques d'éducation numérique en collaboration avec les établissements universitaires ;



- INCITE** les États à instaurer une plateforme d'investissement solidaire au sein des communautés pour le développement numérique en zone rurale ;
- ENCOURAGE** le partage des connaissances numériques pour les jeunes entre les pays Nord et Sud ;
- APPELLE** les gouvernements et États membres de la Francophonie à mobiliser les outils à leur disposition afin de soutenir les initiatives entrepreneuriales dans le domaine du numérique ;
- INVITE** les États des pays francophones à réfléchir à des solutions juridiques pour faciliter la création d'entreprise ;
- RECOMMANDE** de légiférer sur les modèles d'économie de partage et d'économie collaborative afin de pouvoir profiter des plateformes numériques existantes et de minimiser les effets indésirables de la compétition comme la concurrence déloyale, l'exploitation du travail, la violation de la vie privée et la situation de monopole ;
- SOUHAITE** que les centres incubateurs numériques soient multipliés dans les pays d'Afrique afin d'appuyer les nouvelles entreprises.
- APPELLE** à promouvoir et améliorer la plate-forme numérique francophone de financement, afin que les jeunes puissent trouver les fonds nécessaires à la création de starts-up.



Résolution sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation

Luxembourg (Luxembourg) | 6-7 juillet 2017

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) les 6 et 7 juillet 2017 :

- CONVAINCUE** que la radicalisation désigne un processus à l'origine multifactorielle, qui implique notamment une rupture entre l'individu en quête de reconstruction identitaire et la société. Cette rupture provoque un sentiment de rejet qui s'accompagne d'une adhésion à une idéologie extrémiste, qui peut être d'ordre religieuse ou politique et qui agit en instrument de légitimation de la violence ;
- RÉITÉRANT** le fait que l'éducation civique et citoyenne orientée vers l'ouverture sur le monde est une mesure fondamentale pour le développement démocratique de nos sociétés et que le renforcement démocratique passe par une stratégie axée sur la jeunesse ;
- NOTANT** qu'il existe diverses approches dans la lutte contre la radicalisation, notamment des mesures préventives, à travers une éducation formelle et informelle, qui permettent aux enfants et aux jeunes de se responsabiliser, et donc de participer plus activement au processus démocratique ;
- CONSIDÉRANT** que la Francophonie est un ensemble qui reflète la diversité culturelle, linguistique et identitaire ;
- REMARQUANT** que la lutte contre la radicalisation par la force et la coercition a prouvé ses limites, et reconnaissant ainsi l'éducation comme étant une alternative en amont, sérieuse, peu onéreuse et effective face à ce fléau ;
- CONSIDÉRANT** le chômage comme l'une des causes de la radicalisation ;
- ESTIMANT** qu'instaurer un dialogue entre les acteurs du monde éducatif est nécessaire pour une meilleure solution à grande échelle ;
- RAPPELANT** que le Parlement Francophone des Jeunes (PFJ) de l'APF promeut un modèle de citoyenneté responsable et volontaire au sein de l'espace francophone ;



CONSIDÉRANT	que les échanges entre jeunes favorisent la découverte de nouvelles cultures et la promotion du vivre-ensemble, le respect de l'autre, la tolérance, l'ouverture d'esprit et permettent la poursuite d'aspirations communes ;
MET EN GARDE	contre la stigmatisation et la manipulation des populations ;
SOULIGNE	la nécessité de faire de l'école une école pour tous, obligatoire et gratuite, ainsi que d'utiliser l'éducation comme vecteur d'intégration des enfants ;
PROPOSE	à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) d'instaurer un programme « d'autodéfense intellectuelle », mis à la disposition des éducateurs, des jeunes et des parents et qui leur offrira notamment la possibilité de s'exprimer et de débattre ;
SUGGÈRE	que cette formation s'articule autour deux axes ; l'éducation civique d'une part, et l'initiation à l'analyse critique d'autre part, visant surtout à développer des capacités de distinction et de nuance chez le jeune ;
PROPOSE	dans cette perspective un programme d'enseignement à l'usage responsable des nouvelles technologies et au développement d'un esprit critique à l'égard de l'information et des contenus médiatiques ;
S'ENGAGE	à mettre en place un programme d'échanges au sein de la Francophonie, incluant à la fois des jeunes scolarisés et non-scolarisés, fondé sur le bénévolat, les activités artistiques et la participation à la vie associative et visant à encourager la réinsertion sociale, à développer la pluralité linguistique, culturelle et identitaire ;
RAPPELLE	l'importance d'un programme aidant à développer des relations entre les établissements supérieurs et les employés, à travers des stages, des ateliers, des rendez-vous et discussions professionnels, dans un contexte où le chômage touche de plus en plus de jeunes au sein de l'espace francophone
DEMANDE	aux Etats de faire de la question de l'emploi des jeunes une priorité, en favorisant notamment l'adéquation entre la formation et l'offre d'emploi.



Résolution sur la conciliation entre l'État de droit et la lutte contre le terrorisme

Luxembourg (Luxembourg), 6-7 juillet 2017

La Commission politique du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) les 6 et 7 juillet 2017 :

- CONSIDÉRANT** que le terrorisme est un acte violent qui revêt différentes formes et qui utilise la terreur sur les citoyens pour revendiquer une cause religieuse, idéologique ou politique ;
- CONSIDÉRANT** que l'État de droit désigne un système institutionnel dans lequel la primauté du droit est fondamentale ;
- SOULIGNANT** que les récents attentats survenus aux quatre coins du globe appellent à des solutions immédiates ainsi qu'à une coopération internationale accrue ;
- EXPRIMANT** toute sa compassion et son soutien aux victimes du terrorisme ;
- RAPPELANT** que la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le respect de l'État de droit ;
- RÉAFFIRMANT** l'attachement aux valeurs démocratiques, à la justice et aux droits de l'Homme ;
- SOULIGNANT** l'importance de la prise en compte des facteurs socio-économiques dans la lutte contre le terrorisme ;
- RECONNAISSANT** la difficulté de concilier les valeurs fondamentales d'un État de droit avec une lutte efficace contre le terrorisme tout en insistant sur un respect primordial des droits fondamentaux ;
- S'ALARME** de l'usage de mesures antiterroristes qui entraînent la limitation des libertés démocratiques fondamentales, notamment celles du droit à la manifestation, à la liberté d'association et d'expression ;
- MET EN GARDE** contre la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes certains groupes religieux et politiques ;
- DÉNONCE** l'utilisation de la torture à des fins d'extraction de l'information et encourage les gouvernements et États membres à faire preuve de diligence face à ces pratiques qui briment la dignité humaine ;



S'ALARME	des discriminations liées à la limitation de la liberté de conscience et de religion, conséquence possible des tentatives de lutte contre le terrorisme ;
ENCOURAGE	le développement de l'éducation des citoyens à l'analyse de l'information et des contenus médiatiques ;
APPELLE	les États à respecter les pratiques démocratiques sur leur territoire, dans le respect des droits de l'Homme ;
APPELLE	à la réflexion sur une définition unanime du terrorisme dans la législation internationale et à la rédaction d'une Convention internationale sur la lutte contre le terrorisme, en tenant compte des particularismes nationaux ;
DEMANDE	à la communauté francophone d'être solidaire dans la lutte contre ce phénomène en apportant une aide militaire, morale ou économique selon le besoin des populations vulnérables ;
SALUE	les initiatives mises en place par les pays francophones en matière de lutte contre le terrorisme qui respectent le cadre de l'État de droit ;
DEMANDE	à continuer les efforts de communication et de coopération entre les différentes institutions nationales et internationales, afin de rendre la lutte contre le terrorisme plus efficace ;
SOULIGNE	l'importance de la tâche du <i>Financial Action Task Force</i> autorisé par l'Organisation des Nations Unies et la surveillance des flux monétaires destinés au terrorisme ;
INSISTE	sur la protection des groupes minoritaires victimes de stéréotypes et préjugés pouvant être véhiculés par les médias dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, afin d'assurer le bien-être collectif d'une société diversifiée ;
ENCOURAGE	à miser sur le renouvellement des pratiques démocratiques de nos États, en passant notamment par la mise en place de modes de scrutin plus représentatifs de l'opinion de la population et par une consultation accrue des citoyens, sachant que la frustration face à l'absence de représentativité peut mener à la violence.